



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 15 juin 2021
Grefe + Sécurité publique_0135
+ 1140_Communications éditées + Divers 2021_mjr

Demande d'étudier le marquage au sol de la Route de Gérignoz pour améliorer la sécurité des piétons et itinéraires de randonnées

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Lors du Conseil communal du 25 mars 2021, M. le Conseiller Raymond Vuadens a demandé s'il était possible d'envisager le marquage au sol, sur la route menant à Gérignoz, afin d'améliorer la sécurité des piétons. D'autre part, il a constaté l'accroissement du nombre de marcheurs qui utilisent cette route lors de randonnées.

En complément de la réponse déjà communiquée par Mme Mary-Josée Rossier, municipale, l'autorité exécutive vous communique les renseignements obtenus auprès de M. Dominique Brun, inspecteur de la signalisation - Direction générale de la mobilité et de routes.

Pour marquer une bande longitudinale, la route doit être suffisamment large afin que les véhicules y circulant ne roulent systématiquement dedans. Ceci équivaut donc à une route d'un gabarit de 3m à 3.5 m + 1.5 m à disposition des piétons pour le type de desserte qu'est la Route de Gérignoz.

La route de Gérignoz a une largeur d'environ 3,5 m. Aussi il est impossible d'y créer une bande longitudinale ; celle-ci n'apporte aucune sécurité supplémentaire.

La municipalité remercie le Conseil communal de sa pertinence à se soucier des aspects sécuritaires des routes communales envers la mobilité piétonne.

La municipalité